



DOSSIER DISCIPLINE N°92  
Décision du 5 juin 2018

**DOSSIER N°92**  
**4<sup>ème</sup> Faute Technique**

Ont pris part aux délibérations : MM ERINTCHEK, CHERUBINI, GONTHIER, GUYOT

**Objet :** Attendus

- **Suspension de deux week-ends sportifs fermes d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives au licencié VT900349 du club SORBIERS/TALAUDIERE.**
- **La Commission de Discipline a considéré recevable la demande du licencié VT900349 du club SORBIERS/TALAUDIERE, à bénéficier des dispositions d'activités d'intérêt général (AIG) et décide de commuer la suspension de 2 week-ends sportifs fermes, par une AIG consistant en l'encadrement de 2 stages d'une demi-journée de formations d'arbitres pour lesquels il sera convoqué ultérieurement et en temps voulu par la Commission Régionale des Officiels de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.**